



PRÉVENTION COLLECTIVE DU PUBLIC INTÉRIMAIRE EN PARTENARIAT AVEC LE FASTT

Stéphanie BUISINE

Chargée de projets et de partenariats –
PRÉSOA – Saint-Quentin

Sandrine CHAMPENOIS

Déléguée territoriale – FASTT Hauts de
France Normandie

Valérie DEMARQUAY

Infirmière de Santé au travail, PRESOA
– Saint-Quentin

Bao GIANG

Médecin du Travail, PRESOA – Saint-
Quentin

Carine SOYEZ

Infirmière de Santé au travail, PRESOA
– Saint-Quentin

Amandine TONNERRE

Infirmière de Santé au travail, PRESOA
– Saint-Quentin

Sylvie VANDENAMEELE

Médecin du Travail, PRESOA – Saint-
Quentin

Introduction / Objectifs :

Les salariés intérimaires constituent un public prioritaire pour nos Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST) en raison de leur sinistralité élevée. Ils représentent le 2^{ème} secteur (sur 37) avec l'indice de fréquence des accidents du travail le plus élevé, et le 4^{ème} secteur en termes d'indice de gravité. De plus, les salariés intérimaires sont davantage touchés par les accidents mortels : 1 sur 7 est concerné, alors qu'ils ne représentent que 3 % de la population active.

La loi du 2 août 2021 et le Plan National Santé Travail 2021/2025 mettent l'accent sur la prévention des accidents graves et mortels. Ils prévoient notamment que les SPST améliorent le suivi des travailleurs intérimaire, mettent en place des actions de prévention collective à destination des salariés des entreprises de travail temporaire. Cette priorité a été réaffirmée par l'arrêté du 21 mars 2024, qui fixe le cahier des charges de l'expérimentation d'actions de prévention collective pour les salariés intérimaires.

Au sein de notre Service de Prévention et de Santé au Travail PrésOA, issu de la fusion de 4 SPSTI en 2021 et 2023, nous avons décidé de poursuivre le partenariat avec le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) déjà existant dans l'un des 4 services, et le développer.

Dès 2022, notre objectif est double :

1. Prévenir les risques professionnels et promouvoir la Santé au travail des salariés intérimaires grâce à des actions de sensibilisation.

Les professionnels du FASTT et nos équipes proposent chacun un atelier de 30 minutes selon 2 formats :

- en centre PrésOA, à l'issue de la visite médicale, les salariés intérimaires sont orientés vers les ateliers de sensibilisation ;
- en entreprise utilisatrice, pendant leur mission, les salariés intérimaires sont libérés de leur poste pour participer aux ateliers de prévention.

2. Renforcer la coopération entre les entreprises utilisatrices (EU), les agences d'emploi (ETT), le FASTT et PrésOA.

Méthodologie :

Notre approche méthodologique est la suivante :

- ▶ Un groupe de travail, composé de médecins, infirmiers, préventeurs, assistantes médicales et de la déléguée territoriale du FASTT, définit des actions adaptées au territoire.
- ▶ Nous partageons nos connaissances sur les entreprises de travail temporaire et les entreprises utilisatrices du secteur, afin d'identifier les entreprises et des thèmes de sensibilisation pertinents.
- ▶ En parallèle, les membres du groupe prennent contact individuellement avec ces entreprises et proposent des échanges collectifs sous forme de webinaires pour les impliquer dans l'action et co-définir le programme de prévention.
- ▶ Nous organisons également des réunions en présentiel à destination des agences intérimaires pour :
 - mieux nous connaître et expliciter nos besoins mutuels ;
 - présenter nos missions ainsi que celles du FASTT ;
 - fournir des informations (actualités, rappels, etc.) ;

- présenter les possibilités d'actions collectives que nous pouvons mener ensemble ;
- définir des actions de sensibilisation spécifiques.

L'évolution des actions et leur mise en place au fil des 3 années de déploiement tient compte du contexte Présóa (lié aux fusions) et de l'expérience acquise d'une année sur l'autre.

La première année, à la suite de la fusion entre les trois services, nous avons ressenti le besoin de mieux nous connaître en interne. Pour cela, un groupe de travail pluridisciplinaire, composé de représentants de chaque secteur géographique et de la déléguée territoriale du FASTT, a été formé. Notre objectif était de développer des actions sur l'ensemble de nos territoires, à la fois en entreprises utilisatrices et dans les centres Présóa. Cependant, la mobilisation des agences et des entreprises utilisatrices s'est avérée difficile. Malgré cela, nous avons réussi à organiser des actions de sensibilisation dans trois centres fixes et dans une entreprise utilisatrice.

La deuxième année, nous avons décidé d'étendre notre action à un territoire plus restreint et prioritaire en matière de santé (zone médicalement sous-desservie). Après avoir pris en compte les observations de l'équipe pluridisciplinaire locale, nous avons orienté nos efforts vers la prévention des accidents mortels au travail. Nous avons organisé des ateliers sur les risques cardiovasculaires et l'activité physique. En complément, le FASTT a proposé son service de « *bilan de santé médialane* » pour accompagner les salariés intérimaires dans la prise en charge de leur santé. Deux agences ont montré de l'intérêt, et nous avons pu collaborer avec quatre entreprises utilisatrices.

La troisième année (actuellement en cours), suite à la fusion avec un SPSTI du secteur du BTP, nous avons choisi ce nouveau territoire où une action était déjà en cours dans le cadre du chantier du canal Seine Nord Europe avec les agences. En concertation avec elles, nous avons sélectionné les thèmes de sensibilisation suivants : les risques cardiovasculaires et les gestes qui sauvent. Des séances de sensibilisation sont prévues dans deux centres fixes, et une action en entreprise a déjà été réalisée.

Parallèlement, la dynamique initiée en 2023 s'est poursuivie à la demande des deux agences et des quatre entreprises utilisatrices. De plus, une agence souhaite que Présóa participe à la journée sécurité qu'elle organise pour ses salariés en 2025.

Résultats obtenus :

Voici les résultats obtenus jusqu'à mai 2024 :

- ▶ Six rencontres territoriales avec 26 agences d'emploi.
- ▶ Dix-sept demi-journées d'information pour les salariés intérimaires, sensibilisant plus de 200 personnes dans six entreprises utilisatrices.
- ▶ Les entreprises utilisatrices, les agences d'emploi et les salariés intérimaires sont satisfaits (notation de 4,7/5 par les ETT/EU : 5/5).

Discussion des résultats / Conclusion :

En conclusion, ces trois années de collaboration étroite avec le FASTT ont abouti au développement d'actions de prévention collective en faveur d'un public prioritaire difficile à atteindre.

La mobilisation de l'ensemble des partenaires (ETT/EU) est essentielle pour la réussite de ces actions, nécessitant du temps et le développement de relations de proximité.

Nous constatons déjà les premiers résultats positifs sur l'un de nos territoires, et nous avons l'intention d'étendre cette dynamique à nos autres secteurs en nommant des référents de secteur pour développer et pérenniser ces actions.

Par ailleurs, nous avons également signé une convention avec le FASTT en 2022, formalisant ainsi notre collaboration. Cette convention nous permet d'agir sur un autre volet de la prévention : la désinsertion professionnelle des salariés intérimaires.



Pour contacter l'auteur de cette communication : stephanie.buisine@presoa.org